Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 089-218902427-20240227-202405260205-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Département de l'Yonne

Commune de MALIGNY

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

Etaient présents : Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mmes Sylvie SEGAULT, Emilie SEGUINOT, Lucia DA SILVA PINHO ; Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU

Absents : M. Luc NOLET

Secrétaire de séance : M. Olivier SAVARY

---

n° 2024-05/26.02-05 **Renouvellement du contrat de balayage**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2023 le contrat prévoyait le passage de la balayeuse une fois par mois sur 11 mois (hormis le mois d'août) à raison de 920 € HT par passage.

Le Maire évoque la proposition de la Sté MANSANTI pour un passage par mois sur 11 mois en 2024 (hormis le mois d'août) pour un coût unitaire de 960 € HT.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec la Sté MANSANTI pour le passage de la balayeuse chaque mois de 2024 (hormis le mois d'août) moyennant un prix unitaire de la prestation de 960 € HT. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à en signer toutes les pièces.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Fait à MALIGNY, le 27 février 2024.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,

MAIRIE DE MALIGNY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
89 (Yonne)

Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,